



Annexe 1 à l'instruction administrative ICC/AI/2012/003 relative à la gestion des biens et des avoirs

Seuils monétaires à partir desquels les « articles particuliers » sont considérés comme avoirs

<u>Catégorie d'avoirs</u>	<u>Description générique</u>	
Section des services généraux	<u>Appareils ménagers</u>	300 €
	Exemples :	
	Aspirateur	300 €
	Gros appareils électroménagers (Lave-vaisselle, réfrigérateur, lave-linge, sèche-linge, etc.)	300 €
	Exception :	
	Climatiseur	100 €
	<u>Matériels divers</u>	300 €
	Exemples :	
	Cercleuse	300 €
	Transpalette	300 €
	Balances	300 €
	Exceptions :	
	Jumelles	100 €
	GPS	100 €
	<u>Matériel de bureau</u>	300 €
	Exemples :	
	Calculatrice	300 €
	Caisse enregistreuse électronique	300 €
	Détecteur de fausse monnaie	300 €
	Dictaphone	300 €
	(composé d'un appareil enregistreur, d'un lecteur et des accessoires)	
	Relieuse	300 €
	Tableau d'affichage électronique	300 €
	Étiqueteuse	300 €
	Machine à plastifier	300 €
	Lecteur de microfiches	300 €
	Massicot	300 €
	Étiqueteuse d'adresses	300 €
	Poinçonneuse	300 €
	Écran, projecteur	300 €
	Scelleuse et gaufreuse (documents)	300 €

Déchiqueteuse de papier	300 €
Tampon (date/heure)	300 €
Machine à transcrire	300 €

Exceptions :

Compteuse de monnaie	100 €
Photocopieur	100 €
Rétroprojecteur	100 €
Coffre	100 €

Matériel photographique 300 €

Exemples :

Accessoires pour appareil photo (étui, viseur à prisme, rangement pour diapositives, exposimètre, photomètre, armoire de séchage)	300 €
---	-------

Objectif (système de mise au point automatique, zoom motorisé, zoom, caméra vidéo, téléconférence, appareil photo numérique)	300 €
--	-------

Exception :

Appareil photo (instantané, 35mm, numérique)	100 €
---	-------

Matériel de sécurité 300 €

Exemples :

Système d'alarme (sirène manuelle, alerte d'incendie)	300 €
--	-------

Détecteur de métaux	300 €
---------------------	-------

Accessoires de sécurité (chargeur de la commande de sirène d'alarme, activateur de la commande de sirène d'alarme, matériel de lutte contre l'incendie, appareil respiratoire isolant)	300 €
---	-------

Appareils à rayons X (bagages)	300 €
-----------------------------------	-------

Matériel audio et vidéo 300 €

Exemples :

Table de mixage (studio)	300 €
--------------------------	-------

Enregistreur audio (cassette ou numérique)	300 €
---	-------

Répartiteur (professionnel)	300 €
-----------------------------	-------

Système de musique (karaoke, lecteur CD)	300 €
---	-------

Haut-parleur	300 €
--------------	-------

Interphone	300 €
------------	-------

	Convertisseur	300 €
	Amplificateur	300 €
	Caméra vidéo (numérique, caméscope)	300 €
	Radio (portative) (AM, FM, radio à ondes courtes)	300 €
	Enregistreur de cassettes vidéo	300 €
	Accessoires vidéo (adaptateur et objectifs pour camera vidéo, objectifs pour téléconférence)	300 €
	Terminal récepteur télévisuel (composé d'un récepteur, d'une antenne parabolique et de supports de montage)	300 €
Exceptions :		
	Lecteur de disque (Blu-Ray, DVD, CD)	100 €
	Télévision (petit, moyen ou grand écran)	100 €
Section des technologies de l'information et des communications	<u>Matériel de diffusion</u>	300 €
	Exemples :	
	Amplificateur (audio)	300 €
	Antenne (bande FM)	300 €
	Équipements d'installation pour radiodiffusion	300 €
	Matériel de radiodiffusion	300 €
	Récepteur de radiodiffusion	300 €
	Émetteur de radiodiffusion	300 €
	Système de télévision en circuit fermé (caméras de surveillance, enregistreur, moniteur vidéo, système de sécurité vidéo, interrupteur de sécurité)	300 €
	Exceptions :	
	Moniteur vidéo (pour studio)	100 €
	Matériel vidéo pour studio	100 €
	<u>Matériel de transmission de données</u>	300 €
	Exemples :	
	Terminal de commutation de messages	300 €
	Module de commutation de messages	300 €
	Modem (interface radio)	300 €

<u>Équipements d'installation et accessoires</u>	300 €
Exemples :	
Amplificateur	300 €
Équipements d'installation pour communications	300 €
Console de télécommande	300 €
Abri pour matériel de communication	300 €
Appareil d'amélioration vocale	300 €
Exceptions :	
Armoires pour matériel électronique	NÉANT
Duplexeur	NÉANT
Socle de fixation pour matériel de communication	NÉANT
<u>Matériel de liaison</u>	300 €
Exemples :	
Modem à spectre étalé	300 €
Répéteur téléphonique (terrain)	300 €
Terminal téléphonique (terrain)	300 €
Terminal multi-canaux	300 €
<u>Alimentation électrique</u>	300 €
Exemples :	
Onduleur	300 €
Conditionneur de tension de secteur	300 €
Alimentation pour matériel de communication	300 €
Convertisseurs statiques (redresseurs)	300 €
Boîtiers d'interrupteur	300 €
Régulateurs de tension	300 €
Exceptions :	
Accumulateurs pour matériel de communication	NÉANT
Panneaux ou piles solaires	NÉANT
<u>Matériel de communication par satellite</u>	300 €
Exemples :	
Amplificateur à haute puissance (satellite)	300 €
Amplificateur à faible niveau de bruit (satellite)	300 €
Antenne, station terrienne de satellites	300 €
Bloc-convertisseur à faible bruit (satellite)	300 €

Transposeur de fréquence (satellite)	300 €
Circuit d'attaque (satellite)	300 €
Ligne de service technique	300 €
Bornes Inmarsat	300 €
Équipements améliorés Inmarsat	300 €
Modem satellite	300 €
Disjoncteur pour modem satellite	300 €
Multiplexeur (satellite)	300 €
Alimentation (satellite)	300 €
Commutateur de redondance (satellite)	300 €
Amplificateur de puissance RF (satellite)	300 €
Disjoncteur RF (satellite)	300 €
Terminal de communication (satellite)	300 €
Station terrienne de satellites	300 €
Récepteur satellite	300 €
Système de poursuite, antenne satellitaire	300 €
Émetteur satellitaire	300 €

Matériel téléphonique 300 €

Exemples :

Convertisseur de signaux	300 €
Télécopieur	300 €
Interface de radiotéléphone	300 €
Interface de radiotéléphone	300 €
Radiotéléphone	300 €
Poste opérateur (téléphone)	300 €
Appareil téléphonique	300 €
Système de messagerie vocale	300 €

Exceptions :

Système de cryptage des lignes	100 €
Appareil téléphonique, communication cellulaire (Blackberry, iPhone, QTEK)	100 €
Téléphone satellitaire	100 €
Téléphone portable	NÉANT

<u>Matériel d'essai et d'atelier</u>	300 €
Exemples :	
Tous les matériels d'essai et d'atelier	300 €
<u>Matériel de radiotélécommunications</u>	300 €
Exemples :	
Bippeur	300 €
Décodeur de signaux de téléappel	300 €
Radar au sol	300 €
Radar maritime	300 €
Matériel HF	300 €
Exceptions :	
Récepteur, VHF, UHF, HF, bande aérienne	100 €
Émetteur, UHF, VHF, HF	100 €
Contrôleur multiplex	100 €
<u>Informatique</u>	100 €
Exemples :	
Ordinateur de bureau	100 €
(Bureau, ordinateur portable, serveur)	
Assistant numérique personnel Palm/Handtop	100 €
Matériel de traitement de texte	100 €
Exception :	
Écran	300 €
<u>Réseau</u>	300 €
Exemples :	
Adaptateur de réseau	300 €
Analyseur de réseau	300 €
Concentrateur de réseau	300 €
Concentrateur Ethernet	300 €
Répéteur réseau	300 €
Routeur réseau	300 €
Émetteur réseau	300 €
Commutateur de réseau	300 €
Accessoires réseau, autres	300 €

Périphériques 300 €

Exemples :

Boîtier de commutation de données	300 €
Modem	300 €
Scanneur	300 €
Disque de stockage	300 €
Périphérique de stockage sur bande	300 €
Système UPS	300 €
Système d'alimentation sans coupure (UPS)	300 €
Armoire d'accumulateurs (UPS)	300 €

Exceptions :

Lecteur de codes à barres	100 €
CD-ROM et lecteurs optiques	NÉANT

Imprimante 100 €

Exemples :

Imprimante grand format	100 €
Imprimante de bureau	100 €

Exceptions :

Étiqueteuse de code à barres	300 €
------------------------------	-------

Systèmes 100 €

Exemples :

Système de classement, scanneur et imprimante	100 €
Système d'identification Sign Pad	100 €
Système d'identification, imprimante vidéo	100 €
Système d'identification, appareil photo numérique	100 €

Note :

- Seuil : Valeur minimale déterminant si un article de ce type doit être considéré comme avoir.
- NÉANT : Les articles de ce type ne sont pas considérés comme étant des avoirs, mais des biens durables.
- 300 € : Les articles d'une valeur supérieure ou égale à 300 euros sont considérés comme étant des avoirs (articles particuliers ou articles tentants).
- Certains articles ne figurant pas dans cette liste peuvent néanmoins être considérés comme « tentants » de par leur nature. Dans ce cas, il reviendra au secrétaire du Comité de contrôle du matériel de décider de les inclure dans la catégorie des articles particuliers.

Justificatif ☐

Transféré par :

Nom du détenteur actuel	
Section/Division	
Emplacement/n° de bureau	
Date de transfert	
Signature	

Renseignements concernant le bien :

Description de l'article	Marque	Modèle	Code à barres CPI (NE...)	N° de série	Nouvel emplacement (n° de bureau)

Transféré à :

Nom du nouveau détenteur	
Section/Division	
Emplacement/n° de bureau	
Date de réception	
Signature	

Remarques :

Veillez utiliser le présent formulaire en cas de changement ou de renouvellement de l'état d'un bien ou de la partie qui en a la charge.

Une fois ce formulaire rempli, veuillez le transmettre au service chargé de la gestion des biens, Unité de la logistique et des transports (Section des services généraux), situé dans le bâtiment Saturnusstraat, bureau S-029, à l'adresse électronique : ICCAAssetManagement@icc-cpi.int.